

Motion 1830

Déchargeons réellement la Police de ses tâches administratives !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que selon le diagnostic local de sécurité 2007, la sécurité est la préoccupation prioritaire des Genevois, qui appellent de leurs vœux une présence policière plus régulière dans certains quartiers ;
- que dans les faits le personnel policier est trop souvent accaparé par des tâches administratives, qui l'empêchent de se consacrer pleinement à sa mission, et notamment de marquer sa présence sur la voie publique ;
- que les motions 1296 et 1588, déposées respectivement en 1999 et 2004, n'ont pas amené le Conseil d'Etat à apporter des réponses satisfaisantes ;
- qu'il est aujourd'hui impératif de trouver des solutions efficaces ;
- que la mobilité dans la fonction publique doit être encouragée, les postes administratifs étant aisés à transférer d'un service, voire d'un département à l'autre,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter le personnel administratif mis à la disposition de la Police pour recentrer le personnel policier sur ses missions de base.